

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LAUNOY ETA sur la commune principale de l'AIOT Route de Montreuil 10270 LUSIGNY SUR BARSE.

La référence de votre dossier est A-3-J5RGGSP47 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/01/2023 à 09h22 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- earl-du-plessis@wanadoo.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- earl-du-plessis@wanadoo.fr (pour rappel, déclarant)
- magali.paulet@aube.chambagri.fr (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18100251000020**

Organisme : **CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AUBE**

Nom : **Paulet**

Prénom : **Magali**

Fonction : **Organisme consulaire**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Personne morale

N° SIRET **41066419700028**

Raison sociale **LAUNOY ETA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

FERME LE PLESSIS

10270 FRESNOY LE CHATEAU

Signataire

Nom : **LAUNOY**

Prénom : **Eric**

Qualité : **Gérant**

Adresse électronique : **earl-du-plessis@wanadoo.fr**

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Référent

Nom : **LAUNOY**

Prénom : **Eric**

Fonction : **Gérant de la société**

Adresse électronique : **earl-du-plessis@wanadoo.fr**

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **earl-du-plessis@wanadoo.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LAUNOY ETA**

Description des activités :

Installation de méthanisation, soumise à déclaration pour 29,97 t/jour, en injection sur une canalisation de distribution de gaz Grdf composée de :

- Un ensemble de silos pour le stockage des intrants solides, le tout sur une plateforme bétonnée de 6100 m² permettant de collecter les jus d'écoulement et les eaux de pluie,
- Une plateforme sous bâtiment fermé pour le stockage du fumier,
- Une préfosse destinée à collecter les jus de silos et des coproduits liquides,
- Deux trémies d'incorporation de 90 m³ chacune pour les matières solides,
- Deux digesteurs d'un volume unitaire de 2 940 m³ pour dégrader la matière,
- Un post-digesteur de 2 940 m³ pour finaliser la maturation de la matière dégradée,
- Une unité d'épuration du biogaz en biométhane,
- Une chaudière,
- Une torchère automatique de débit maximal 750 m³/h et de pression minimale de fonctionnement de 30 mbar,
- Un séparateur de phase, implanté sous bâtiment et permettant de disposer de digestat solide,
- Une plateforme de stockage du digestat solide (sous bâtiment),
- Une cuve de stockage du digestat liquide,
- Une cuve de stockage du digestat brut,
- Un local technique,
- Un pont bascule,
- Des éléments techniques annexes (réserve incendie, bassin d'orage...),
- Une lagune de stockage déportée.

Le système fonctionne en voie infiniment mélangée mésophile. Le stockage du gaz produit est assuré sous la couverture double membrane sphérique des deux digesteurs et du post-digesteur. Chaque cuve dispose d'une capacité de stockage du

biogaz de 1 228 m3 soit un volume de stockage de biogaz total de 3 684 m3. L'épuration du gaz est assurée par le principe de l'épuration membranaire. Après une phase de désulfuration et une phase de déshumidification/compression, le gaz passe par différents filtres permettant de séparer le CH4 des autres gaz non recherchés. Pour l'insertion paysagère du site de méthanisation dans son environnement et la gestion des odeurs : Voir les éléments présentés dans le document complémentaire transmis par mail en parallèle de cette télédéclaration

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Route de Montreuil

10270 LUSIGNY SUR BARSE

X : 795026

Y : 6794191

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.97 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Le site a fait l'objet du dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales et des jus des silos en cas de fortes pluies (rubrique 2.1.5.0) validé le 24/06/2021. Evolution depuis 2018 : Un prélèvement permanent répondant à la rubrique 1.1.2.0 est mis en place pour éviter la remontée du niveau de la nappe. Les eaux prélevées sont retournées au milieu via la lagune de stockage et de décantation.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les digestats solides et liquides obtenus après passage du digestat brut dans le séparateur de phases seront épandus sur les parcelles mises à disposition par des prêteurs de terre. Le plan d'épandage a été élaboré en prenant en compte les exclusions réglementaires (proximité des tiers, des cours d'eau, dans les périmètres de protection rapprochés de captages, ...). Il est transmis par mail en complément de cette télédéclaration.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
010154271	EARL DE PARADIS	1 à 27
010156167	EARL DU BAS DE COURGERENNES	1 à 281
010159451	EARL DU CHAMP ROY	1 à 13
010160616	EARL VAN DER VORST	1 à 39
010001678	GAEC DE MAUREPAIRE	5 à 31
010153279	SCEA BUTAT	1 à 30
010162424	SCEA DES TEMPLIERS	1 à 6
010160955	SEP LAUNOY	1 à 47
010001633	EARL BALCAEN	1 à 52
010160128	EARL DE LA ROFFEE	1 à 26
010000083	EARL DE L HOPITAU	1 à 11
010006009	SCEA DU GRAND PERE ANDRE	2 à 46

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **2527**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **57574**

A1 : Dont épanchée sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épanchée sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **57574**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **57574**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épanchées (en mois) **10**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits sur l'installation seront tous stockés puis collectés et recyclés par les filières présentes dans l'Aube. Les seuls déchets potentiellement générés par le site sont des déchets d'emballage, des déchets industriels banals (papiers, cartons, ...), des huiles moteurs usagées, des filtres à huile, des batteries, des accumulateurs et du charbon actif.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **2 points d'eau incendie sont situés le long de la route départementale 57. Évolution depuis 2018 : Installation d'une poche d'eau de 120 m³ à l'entrée du site suite à la validation par les services du SDIS.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Téléphones portables, alarmes, systèmes de sécurité internes au process (arrêts automatiques, arrêts coup de poing, ...)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
LAUNOY ETA	28/09/2018	DREAL
LAUNOY ETA	30/11/2022	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat de depot signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Masse A0.pdf